

à quel âge vous vous êtes vous-mêmes intéressés à la politique? Ce n'est pas nécessairement tous à dix-huit ans. Peut-être que certains ont attendu, avaient d'autres hobbies avant de s'intéresser à la politique.

Mme de Weck parle du désintérêt et avance que le désintérêt des jeunes est lié à celui des parents. Je pense que c'est très vrai. Et j'ai calculé une fois lors d'une votation qui avait lieu en ville de Lausanne où l'on n'avait pas atteint 20% du corps électoral. Et lorsqu'on sait que certaines classes ont jusqu'à 60% d'étrangers, je me demandais combien il y avait d'élèves qui entendaient parler de politique suisse. Ça devient une catastrophe à ce moment-là.

M^{me} Weber-Gobet donne des pistes intéressantes et je pense que nous allons les poursuivre.

M. Studer propose un parlement de 110 et mon problème sera toujours le même, comme avec le parlement des 130: comment assurer le retour? Je ferai un tout petit clin d'œil à tout le monde, y compris aux conseillers d'Etat: la première fois que je suis venu écouter les débats du Grand Conseil, je n'avais pas trop envie d'être député... C'était il y a fort longtemps! Maintenant, j'ai compris, j'ai mieux compris. Mais quand on a des jeunes qui sont là dans le public, on est obligé de leur expliquer: «Ecoutez, ce n'est pas toujours comme ça» (*rires!*)! Je crois que là il y a peut-être aussi une petite remise en question chez nous. On a régulièrement des classes d'apprentis ou d'apprenants qui sont là. C'est peut-être aussi un petit clin d'œil que je nous fais, à nous! Alors, il y a des pistes intéressantes.

Je rappelle à M. Longchamp que si le Conseil d'Etat propose, c'est le Grand Conseil qui dispose des moyens aussi. Je pense qu'avec l'intérêt manifesté pour ce rapport, pour ces rapports, le Conseil des jeunes va pouvoir avoir, je dirais, une cure de jouvence qui sera transmise par son secrétaire qui est là. Alors merci beaucoup!

Le Conseil d'Etat vous demande de prendre acte de ce rapport et tiendra compte bien entendu de vos remarques. Et puis, comme M^{me} de Weck l'a dit, on aura l'occasion de reprendre tout cela dans la concrétisation des articles de la Constitution qui prévoient aussi de responsabiliser les communes dans ce domaine.

Une dernière remarque: à l'époque, l'instruction civique, c'était le préfet qui la donnait. Les préfets avaient une couleur politique que vous connaissez. La couleur politique des préfets a changé mais ils ne donnent plus l'instruction civique. On peut, peut-être, réfléchir un tout petit peu et tirer certaines conclusions!

- Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Assermentation

Le Président. On me signale à l'instant l'arrivée de M. Chevalley.

Assermentation de M. Michel Chevalley, membre élu au Conseil de la magistrature sur proposition des sept premiers membres élus à la session de mars 2007.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Monsieur, vous venez d'être assermenté dans votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction.

Motion N° 157.06 Bruno Fasel/Marie-Hélène Brouchoud-Bapst (loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes)¹

Prise en considération

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Die Jäger bilden einen wichtigen Partner mit der Wildhut zur Regulierung des Wildbestandes im Kanton, aber auch finanziell gegenüber dem Staat. Deshalb bin ich auch Jäger. Mit der Einreichung der Motion vom 8. September 2006 wollten wir den Staatsrat auf gewisse Aspekte in den Jagdprüfungen aufmerksam machen. Bis zum heutigen Datum hat der Staatsrat sehr viel korrigiert in dieser Beziehung, dafür möchte ich ihm danken. Aufgrund der heutigen Situation mit der Inkraftsetzung der neuen Verordnung ASV 2007 062 vom 1. Juni 2007 hat der Staatsrat ein grosser Teil der Motion umgesetzt. Ich bin auch überzeugt, dass der Staatsrat alles daran setzen wird, dass auch der Rest der Motion mit den nötigen Bestimmungen oder Verordnungen umgesetzt wird. Die nötigen Akzente sind vorhanden. Aus diesen Überlegungen ziehe ich meine Motion zurück und werde weidmännisch in der Lauerstellung bleiben.

– Le Grand Conseil prend acte du retrait de cette motion.

Motion N° 145.06 Jean-Noël Gendre/Georges Godel

(aide aux propriétaires forestiers pour préserver durablement les fonctions d'intérêt public de la forêt)²

Prise en considération

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC). Dans sa réponse, le Conseil d'Etat reconnaît l'importance des travaux forestiers réalisés par les propriétaires, dans le but de maintenir les fonctions d'intérêt public de la forêt.

Il prévoit aussi la possibilité d'augmenter pour l'année 2007, le plafond de subventionnement des soins aux jeunes forêts avec un taux cantonal majoré. Plafond maximal prévu: 45%; plafond actuel: 18%. Le Conseil

¹ Déposée et développée le 8 septembre 2006, *BGC* p. 1804; réponse du Conseil d'Etat mars 2007, *BGC* p. 271.

² Déposée et développée le 15 mai 2006, *BGC* p. 949; réponse du Conseil d'Etat mars 2007, *BGC* p. 270.

d'Etat prévoit encore la possibilité d'augmenter pour l'année 2007, le subventionnement du rajeunissement des forêts protectrices avec un taux cantonal pouvant atteindre au maximum 18% et fixé actuellement à 9%. Les reconstitutions des forêts de l'après-Lothar et des dégâts consécutifs, où le canton de Fribourg fut, je vous le rappelle, un des plus touchés et dans lequel le capital bois a le plus fortement diminué, ont déjà mis fortement à contribution les propriétaires forestiers. Le retrait conséquent de l'aide de la Confédération a déjà fait mal et les aides du canton étant liées aux aides fédérales, nous avons pu constater que depuis quelques années des montants prévus au budget cantonal n'ont pas pu être utilisés faute de quota fédéral suffisant.

Cette motion devrait permettre de compenser au moins en partie le désengagement de la Confédération pour 2007 et au-delà. Dans notre motion, nous avons demandé au Conseil d'Etat une augmentation des taux cantonaux en fixant une priorité, celle des soins aux jeunes forêts, mais pas uniquement pour l'année 2007. La réponse du Conseil d'Etat n'apporte une solution que pour 2007, sans aucun engagement pour 2008 et l'avenir. Les propriétaires forestiers doivent impérativement réaliser une planification pluriannuelle pour tenir compte de l'évolution naturelle de la forêt et réaliser la gestion durable imposée par les lois fédérales et cantonales. Pour cela, un engagement du Conseil d'Etat en matière de soutien des soins aux jeunes forêts au-delà de 2007 est indispensable. Une action ponctuelle, limitée à un an n'est pas judicieuse et ne répond pas aux buts visés par la motion. Les interventions qui doivent être aidées par cette motion ne concernent en rien la récolte des bois. Les travaux s'effectuent dans des jeunes peuplements de 5 à 10 cm de diamètre en moyenne et où la main des forestiers ne fait que donner une légère aide à la nature en termes de production de qualité économique. Accepter cette motion ne veut pas dire donner la possibilité au propriétaire forestier de ripoliner ses forêts. Des mesures de rationalisation du travail sont mises en place, quelques soins modérés en plaine et des soins minimaux en forêts d'altitude.

Accepter cette motion c'est simplement aider au financement de la mise en place d'une forêt qui utilise fortement le rajeunissement naturel et dont le but de composition à long terme est le respect des associations forestières naturelles. L'argumentation pour le refus de la motion est basée sur une vision trop optimiste du Conseil d'Etat. La procédure de consultation sur la révision partielle de la loi fédérale sur les forêts a provoqué un tollé et des réactions très contradictoires. La mise en place des modifications légales ne pourra se faire que très difficilement en 2007.

Accepter cette motion ne signifie pas être contre l'avis du Conseil d'Etat, puisque celui-ci est d'accord avec son contenu pour l'année 2007.

Accepter cette motion c'est seulement mettre en place le chaînon manquant qui nous sépare de la RPT, de l'adaptation de la loi cantonale, de la révision de la loi fédérale ainsi que de la réponse au postulat qui va suivre et aux mesures qui seront peut-être mises en place après. Accepter cette motion c'est donner la possibilité aux propriétaires forestiers de faire leur budget 2008 sûrement, 2009 probablement, avec le sentiment de ne

pas être totalement les laissés-pour-compte des pouvoirs publics.

J'espère que ces compléments d'information vous aideront à appuyer cette motion qui, je vous le rappelle, fixe une priorité et ne demande en aucun cas la mise en place d'une politique d'aide arrosoir.

Je vous remercie de votre attention et c'est avec ces considérations que le groupe socialiste appuie cette motion.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt la motion de MM. les Députés Jean-Noël Gendre et Georges Godel «Aide aux propriétaires forestiers». Les motionnaires demandent au Conseil d'Etat d'adapter les dispositions concernant les subventions.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a déjà prévu un soutien supplémentaire pour le soin des jeunes forêts. L'augmentation des taux pour 2007 entraînera un besoin supplémentaire de subvention d'environ 450 000 fr. Les forêts ont déjà droit à une attention toute particulière dans notre canton car elles sont une source économique importante et offre bon nombre d'emplois. C'est à une majorité évidente que le groupe libéral-radical rejette cette motion.

Jendly Bruno (PDC/CVP, SE). Die orkanartigen Stürme von 1999 haben unseren Wäldern erheblichen Schaden zugefügt. Damit wieder strukturierte und stabile Wälder entstehen können, bedingt dies eine über Jahrzehnte dauernde fachmännische Pflege. Trotz intensiven Bemühungen und grossen Anstrengungen der Waldbesitzer, die zerstörten Waldflächen wieder herzustellen, wird die wirtschaftliche Situation für die Waldeigentümer extrem schwierig.

Le Conseil d'Etat regrette que la Confédération ait réduit les crédits mis à disposition des cantons sinistrés entre 2000 et 2003. Les crédits forestiers en faveur des propriétaires forestiers sont alors redescendus au niveau de 1998 et diminueront encore. Pour que les propriétaires puissent réaliser les travaux prioritaires de soins aux forêts, le Conseil d'Etat adapte, depuis le 1^{er} janvier 2007, l'ordonnance du 30 mars 2004 concernant les subventions cantonales aux forêts et à la protection contre les catastrophes naturelles.

En plus, le Conseil d'Etat prévoit de modifier l'ordonnance avec la possibilité de subventionner les soins aux jeunes forêts avec un taux cantonal jusqu'à 45%, le taux maximum étant actuellement de 18%.

Le Conseil d'Etat propose de rejeter cette motion. Malgré cette proposition de rejet, la majorité du groupe démocrate-chrétien vous propose de prendre en considération cette motion.

Studer Albert (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt das Anliegen der Motionäre. Laut Antwort des Staatsrates wird diesem Anliegen jedoch bereits mit verschiedenen Instrumenten Rechnung getragen. Deshalb erscheint uns die Überweisung dieser Motion in der Tat nicht notwendig. In diesem Sinne empfiehlt das Bündnis, dem Staatsrat zu folgen und die Motion abzulehnen.

Jedoch, in meinem persönlichen Namen, empfehle ich trotzdem, die Motion zu überweisen mit der Bemerkung, dass auch andere Mittel als rein finanzielle Mittel einen Anreiz und eine wichtige Unterstützung der Waldbewirtschaftung sein können. Ich denke da ganz speziell an Einsätze von Arbeitslosen, die auch im Wald wichtige Arbeiten erledigen könnten, die die Waldbesitzer selber nicht bewältigen können. Und unter diesem Blickwinkel könnte man nämlich ohne finanziell viel einzustecken sehr gute Arbeit leisten. In diesem Sinne möchte ich in meinem Namen diese Motion unterstützen.

Piller Alfons (UDC/SVP, SE). Ich glaube sagen zu dürfen, was Länge währt wird hoffentlich gut. Die SVP-Fraktion hat sich mit der Motion 145.06 Jean-Noël Gendre und Georges Godel bezüglich der nachhaltigen Sicherung der Wohlfahrts- und Schutzfunktionen des Waldes befasst und kommt einstimmig zum Entschluss für die Unterstützung der Motion. Die Gründe sind hoffentlich klar, überzeugend und lebenswichtig genug. Ich bin natürlich sehr froh, dass Herr Godel jetzt Einsitz in der Regierung hat und gut integriert ist und massiv zur Unterstützung beitragen kann.

Persönlich habe ich schon noch ein paar Hinweise. Nach Lothar und Borkenkäferbefall ist es äusserst wichtig, dass der Jungwaldpflege und der Wiederaufzucht grosse Achtung geschenkt wird für die nachhaltige Entwicklung des Waldes. Wie Sie sicher alle wissen, liebe Abgeordnete hier im Saal, ist der Wald als einziger nachwachsender Rohstofflieferant äusserst lebenswichtig für unsere Nachkommen. Vergessen wir auch nicht die multifunktionalen Aufgaben des Waldes wie Wasserrückhalt, Schutzfunktionen, Landschaftsbild und als sehr beliebter langlebiger Baustoff.

An dieser Stelle appelliere ich auch an unsere seriösen und lieben Umweltbewussten, hier geht es einmal mehr um die Sache und nicht um ein Scheinargument. Unterstützen wir die lebenswichtige Sache, stellen wir Mittel zur Verfügung.

Als Waldbesitzer im Gebirge könnte ich Ihnen ein Lied davon singen, welchen Mehraufwand die Holzernte, die Nachwuchspflege ergeben. Ich möchte an dieser Stelle auch erwähnen, dass Wald und Forstarbeiter eine riesige Anerkennung verdienen für ihre harte und anspruchsvolle Arbeit unter manchmal nicht angenehmen Bedingungen. In diesem Sinne hoffe ich auf massive Unterstützung der Motion.

Ich möchte hier zusätzlich noch erwähnen und Ihnen mitteilen, dass im oberen Sensebezirk bereits gestern Abend ein Zeichen in diese Richtung gesetzt wurde, haben doch die Gemeinden Plasselb, Oberschrot und Plaffeien den Beschluss zur Gründung einer gemeinsamen Revierkörperschaft gefasst. Ich danke für die Aufmerksamkeit. Es lebe der gesunde, gut atmende Wald!

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, mais en ma qualité de président de l'Association fribourgeoise d'économie forestière et de président du Club du bois et de la forêt du Grand Conseil, je voudrais vous inciter à soutenir la motion

de notre ancien collègue M. le Conseiller d'Etat Godel et du député Gendre.

J'étais déjà intervenu lors de la discussion du budget 2006, pour déplorer la diminution des subventions cantonales à la forêt et c'était pour un montant de 312 000 francs. Il m'avait été proposé ce jour-là, de modifier le taux de subventionnement du canton, but visé par la motion Gendre-Godel. Le Conseil d'Etat est bien conscient du problème puisqu'il a adapté les taux pour 2007, mais pour 2007 uniquement.

Ce que désirent les propriétaires forestiers, c'est avoir un soutien de l'Etat à long terme, afin que les forêts fribourgeoises puissent continuer à remplir simultanément toutes les fonctions, et elles sont multiples, que la population attend d'elles. Ce n'est pas un système d'arrosoir que l'on demande, mais une aide ciblée sur le rajeunissement. La forêt, ce n'est pas un champ de maïs que l'on sème au mois de mai et que l'on récolte au mois d'octobre.

Les arbres que l'on plante aujourd'hui, ce n'est pas nous qui les récolterons, certainement pas non plus nos enfants, mais nos petits-enfants et jusque là, cela demandera énormément de soins pour garantir des bois de qualité et croyez-moi nos petits-enfants en auront besoin. Mesdames et Messieurs les Députés, dites oui à la motion Gendre-Godel.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). L'état de nos forêts est connu et reconnu comme difficile. Lothar et le bost-ryche ont vidé une bonne partie de nos forêts. Tout le bois arrivant sur le marché en même temps a dû être vendu à bas prix, prix qui n'a guère couvert les frais. Aujourd'hui, les propriétaires des forêts, pour une grande partie nos communes, replantent.

Ces jeunes forêts, en plaine comme en montagne, ont besoin de soins, si nous voulons qu'elles remplissent aussi à l'avenir les intérêts publics exigés, comme protection de la population, protection des nappes phréatiques, qualité d'accueil, biodiversité, etc.

Avec la réponse du Conseil d'Etat, nous trouvons la solution pour 2007. Par contre, pour 2008 et les années suivantes, le financement n'est pas réglé. Sans la poursuite de l'aide prévue pour 2007, les jeunes forêts ne seront pas soignées comme il faut et au contraire, elles seront abandonnées.

Je vous invite à accepter la motion.

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Constatant les mesures prises par le Conseil d'Etat pour 2007 en faveur des propriétaires forestiers, j'ai d'abord adhéré à la conclusion du Conseil d'Etat quant au rejet de cette motion et au report d'une réponse dans le rapport faisant suite au postulat, portant sur la même matière.

Cela dit, après avoir pris conscience du caractère très limité dans le temps des mesures proposées, après avoir suivi le dossier relatif aux mesures de compensation financière canton-communes en relation avec la mise en vigueur de la RPT, j'ai relu avec attention à la fois la motion de nos collègues Jean-Noël Gendre et Georges Godel et la réponse du Conseil d'Etat.

On peut notamment y lire que les motionnaires demandent non seulement une préservation durable des fonctions d'intérêts publics de la forêt, mais au

Conseil d'Etat d'adapter les dispositions concernant les subventions permettant de compenser la réduction de l'aide fédérale. Donc cela prend un tout autre sens. Dans le projet que l'on nous a esquissé hier, au Club du bois et de la forêt, et dans la réponse du Conseil d'Etat à la présente motion, on lit également que pour 2008, c'est la RPT qui va diriger la modification de ces subventions. Pour ces raisons, et pour éviter qu'à travers ce domaine on récupère, au détriment des communes, les douze francs par habitant accordés dans le cadre des mesures de compensation dues à la RPT – c'est ce que l'on nous a présenté hier –, je vais soutenir cette motion avec la majorité de mon groupe et vous invite à en faire de même.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il faut reconnaître que depuis le mois de novembre 2006, moment où le Conseil d'Etat a pris position sur cette motion, il y a pas mal de choses qui ont changé au niveau des informations reçues sur la RPT, comme viennent de le mentionner plusieurs députés. Effectivement, la Confédération maintient ses exigences, mais ne subventionne plus que les soins aux jeunes forêts dans les forêts protectrices, ainsi que la biodiversité. Pour tout le reste y compris la construction de chemins, mais on n'en construit pratiquement plus, voire leur entretien et tout ce qui concerne les forêts des collines et de la plaine, il n'y a plus du tout de subventions fédérales. Celles-ci vont passer en gros de 9 à 5 millions et dans le cadre de la RPT, les cantons devraient être appelés à compenser, comme cela a déjà été dit. De plus, le budget des forêts au niveau fédéral a aussi beaucoup souffert des mesures d'économies. La Confédération se désengage, mais a toujours les mêmes exigences.

Je pense que le canton ne pourra pas, seul, compenser le retrait de la Confédération. Le Conseil d'Etat reconnaît les gros efforts accomplis par les corporations de triage. On vient d'apprendre la confirmation de ce que l'on souhaitait, c'est-à-dire la constitution en Haute-Singine aussi d'une association, puisque c'est une des parties les plus forestières de ce canton, avec de nombreuses forêts protectrices et productrices.

Je signale que le Conseil d'Etat n'a pas adapté «pour» 2007, mais «dès» 2007, donc si vous lisez bien la dernière page, cela veut dire que le taux a été adapté, pas seulement pour une année, mais pour la suite, puisque l'on n'arrivait pas, et M. le Député Schorderet l'a dit, à dépenser ce que vous aviez accepté au budget, simplement parce les subventions fédérales baissaient et que les subventions cantonales étaient en proportion des subventions fédérales. Il n'en reste pas moins que ces subventions fédérales ont beaucoup baissé.

Une petite phrase a beaucoup intrigué le Conseil d'Etat, vous l'admettez, il s'agit de la dernière phrase du résumé de la motion qui dit: «Cela ne devrait pas modifier le budget accordé au Service des forêts et de la faune», c'est un tout petit peu contradictoire avec ce qui a été dit par plusieurs d'entre vous aujourd'hui. C'est pour cela que le Conseil d'Etat vous propose de rejeter cette motion et c'est ce que je dois vous demander en son nom.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 75 voix contre 12. Il y a 1 abstention.

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour lui donner la suite qui lui convient dans le délai d'une année.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 75.*

Ont voté non:

Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Rey (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 12.*

S'est abstenu:

Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

Postulat N° 313.06 Jean-Noël Gendre/Paul Sansonnens (mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt)¹

Prise en considération

Gendre Jean-Noël (PS/SP, SC). La réponse du Conseil d'Etat au postulat étant suffisamment détaillée, je me borne à vous rappeler que dans la tâche conjointe la Confédération limitera dès 2008 son soutien aux priorités qu'elle a définies: forêts protectrices, ouvrages de protection, biodiversité, améliorations structurelles. Par contre, elle ne soutiendra plus les éléments qu'elle

¹ Déposé et développé le 15 mai 2006, BGC p. 953, réponse du Conseil d'Etat, le 31 octobre 2007, BGC novembre 2007 p. 2664.